



Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Richelieu, tenue le 12 décembre 2024, à 18 h 34, à la salle des assemblées du conseil au 200, boulevard Richelieu, à Richelieu, à laquelle sont présents : mesdames les conseillères Jo-Ann Quérel, Lucie Marchand et Tania Ann Blanchette et messieurs les conseillers Luc Bélanger, Jacques Darce et Bruno Gattuso, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Claude Gauthier.

Monsieur Manuel Bouthillette, directeur général et madame Sylvie Provost, adjointe à la direction générale assistent également à cette séance.

ORDRE DU JOUR

- 1.** Adoption de l'ordre du jour
- 2.** Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville pour l'année 2025
- 3.** Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'année 2025
- 4.** J. Dagenais Architecte + Associés - Octroi d'un mandat
- 5.** Embauche d'un pompier recruté
- 6.** Adoption - Politique salariale et administrative 2024-2027 des employés-cadres
- 7.** Desjardins - Ouverture d'un compte
- 8.** Autorisation de signature - Promesse de vente Desjardins
- 9.** Révision annuelle du traitement du directeur général
- 10.** Période de questions
- 11.** Levée de la séance

24-12-321 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté et reçu par tous les membres du conseil municipal dans les délais prescrits par l'article 323 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) :

Avec le report du point suivant :

8. Autorisation de signature - Promesse de vente Desjardins

Adoptée.

24-12-322 2. AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN MODE DE TARIFICATION POUR L'UTILISATION DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS DE LA VILLE POUR L'ANNÉE 2025

Avis est donné par Bruno Gattuso conseiller, que sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville pour l'année 2025.

Bruno Gattuso explique le projet de règlement en indiquant que celui-ci vise à établir une tarification pour le financement de l'utilisation des biens, services ou activités suivantes :

- Service des loisirs
- Administration
- Service de sécurité incendie
- Compteurs d'eau et location de véhicules ou équipement

- Vente pour taxes foncières impayées
- Demande de révision auprès de l'Office municipal responsable de l'évaluation
- Fauchage des lots vacants ou en partie construits
- Service de l'urbanisme.

Bruno Gattuso dépose le projet de règlement.

24-12-323 3. AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2025

Avis est donné par Lucie Marchand, conseiller, que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'année 2025.

Lucie Marchand explique le projet de règlement en indiquant que celui-ci vise notamment à fixer :

- Les taux de taxe foncière générale en fonction des catégories auxquelles appartiennent les unités d'évaluation
- Les tarifs relatifs aux services suivants
 - Traitement des déchets domestiques, matières recyclables et putrescibles
 - Vidange des fosses septiques
 - Consommation d'eau potable et traitement des eaux usées
 - Sécurité publique

Lucie Marchand dépose le projet de règlement.

24-12-324 4. J. DAGENAI ARCHITECTE + ASSOCIÉS - OCTROI D'UN MANDAT

CONSIDÉRANT que la Ville de Richelieu souhaite acquérir le bâtiment situé au 1111, 3e Rue afin d'y aménager le futur Hôtel de Ville;

CONSIDÉRANT que la Ville doit être accompagnée dans ce processus;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue de la firme J. Dagenais Architecte + Associés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lucie Marchand, appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement que le conseil municipal :

ACCEPTE l'offre de services de la firme J. Dagenais Architecte + Associés, au montant de 48 740 \$, taxes en sus;

AUTORISE monsieur Manuel Bouthillette, directeur général, à signer l'offre de services, pour et au nom de la Ville de Richelieu, ainsi que tout autre document donnant plein effet à la présente résolution.

AUTORISE le paiement de cette dépense à même le poste budgétaire numéro 02-190-00-419.

Adoptée.

24-12-325 5. EMBAUCHE D'UN POMPIER RECRU

CONSIDÉRANT la recommandation datée du 22 novembre 2024 de monsieur Martin Gougeon, directeur du service de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Jo-Ann Quérel et résolu unanimement que le conseil municipal autorise l'embauche de monsieur Jacob Fournier en date du 22 novembre 2024 à titre de pompier recrue selon les conditions prévues à la convention collective entre le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Richelieu et la Ville de Richelieu.

Adoptée.

24-R-326

6. ADOPTION - POLITIQUE SALARIALE ET ADMINISTRATIVE 2024-2027 DES EMPLOYÉS-CADRES

CONSIDÉRANT la nécessité de réviser et de mettre à jour la Politique actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT la mise en place d'un comité incluant des élus et des fonctionnaires;

CONSIDÉRANT que l'ajustement salarial sera rétroactif au 1er janvier 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Darce, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil municipal :

ADOpte la Politique salariale et administrative 2024-2027 des employés-cadres de la Ville de Richelieu telle que présentée;

QUE ladite Politique entre en vigueur à compter du 1er janvier 2025.

ET QUE la présente Politique abroge et remplace toutes les politiques antérieures ainsi que toutes les lettres d'entente et résolutions.

Adoptée.

24-12-327

7. DESJARDINS - OUVERTURE D'UN COMPTE

CONSIDÉRANT que la Ville de Richelieu souhaite procéder à l'ouverture d'un deuxième compte opération auprès de Caisse Desjardins de Rouville;

CONSIDÉRANT que ce nouveau compte servira à y déposer la somme détenue par la Ville suite à la dissolution de Villa Belle Rivière et destinée à un projet d'acquisition d'immeubles et de construction de logements abordables pour les aînés sur le territoire de la Ville de Richelieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Luc Bélanger et résolu unanimement par le conseil municipal:

D'AUTORISER l'ouverture d'un deuxième compte opération auprès de Caisse Desjardins de Rouville;

DE NOMMER les personnes suivantes à titre de signataires autorisés:

- Claude Gauthier, maire
- Bruno Gattuso, conseiller municipal et maire suppléant
- Geneviève Ross, directrice des finances et trésorière
- Manuel Bouthillette, directeur général

Adoptée.

8. AUTORISATION DE SIGNATURE - PROMESSE DE VENTE DESJARDINS

Ce point est reporté.

24-12-328

9. RÉVISION ANNUELLE DU TRAITEMENT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

CONSIDÉRANT la résolution numéro 24-07-174 confirmant monsieur Manuel Bouthillette à titre de directeur général de la Ville de Richelieu;

CONSIDÉRANT qu'en date du 18 décembre 2024, monsieur Bouthillette comptera une année de service;

CONSIDÉRANT l'article 112 de la Loi sur les cités et villes stipule que le conseil doit nommer un directeur général et fixer son traitement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réviser les conditions salariales du directeur général;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bruno Gattuso, appuyé par Lucie Marchand et résolu unanimement que le conseil municipal accepte la révision salariale du directeur général, laquelle prendra effet en date du 1er janvier 2025.

Adoptée.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

24-12-329

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Jo-Ann Quérel et résolu unanimement que la séance extraordinaire soit levée à 18 h 52.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Geneviève Ross, directrice des finances et trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement de tous les comptes ci-dessus décrits.

Geneviève Ross
Directrice des finances et trésorière

Claude Gauthier
Maire

Manuel Bouthillette
Directeur général et greffier adjoint

Par sa signature, le maire indique qu'il signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.